

Procès-verbal des opérations électorales

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

ÉLECTION

DES MEMBRES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Date de l'élection : 14 MARS 2025

COLLÈGE 5a : SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mars, à 12^h15 heures.

Le bureau de vote est composé de :

M. Sylvain Pellebrun (SGAR)
Président, représentant le Préfet de Nouvelle-Aquitaine,

M. CLAUDEL Florent
assesseur (liste)

M. JOFFRE Nathalie
assesseur (liste)

M. _____
assesseur (liste)

M. _____
assesseur (liste)

M. Virginie ALAUVINE (DRAAF)
Secrétaire.

Chargé d'organiser le recensement général et le dépouillement des votes pour l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture (collèges 2 à 5) de Nouvelle-Aquitaine.

Les résultats de ces opérations ont été consignés, ci-après :

1) Nombre d'électeurs inscrits dans le collège :

..... 12

2) Nombre de votants émargés

..... 6

3) Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne (a) :

..... 6

4) Nombre de bulletins nuls pour cause (b) :

• Bulletins blancs : \emptyset

• Bulletins non réglementaires (modifiés, manuscrits,...) : \emptyset

• Bulletins avec signes distinctifs :

..... \emptyset

• Bulletins portant des mentions injurieuses :

..... \emptyset

5) Nombre de suffrages exprimés (c) = (a)-(b) : 6

.....

Le bureau de vote a examiné les bulletins nuls (annexés au procès verbal) et le cas échéant émis sur ces bulletins l'avis suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les réclamations déposées pendant le cours des opérations ont donné lieu, de sa part, aux observations qui suivent :

.....
.....
.....
.....
.....

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, que le nombre de sièges à pourvoir pour ce collège est de 1..... et les modalités de répartition des sièges, le Président du bureau de vote a proclamé **les résultats obtenus par chacune des listes de candidats, tels qu'ils figurent dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

SONT PROCLAMES ÉLUS A LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

1) M <i>CLAUDEL Florent</i>
2) M

